

# RESTITUTION DES ÉCOUTES ET CONTRIBUTIONS PAR CATÉGORIES D'ACTEURS

*Les écoutes institutionnelles*

## NOTE DE MÉTHODE

### Sur les écoutes des acteurs institutionnels :

*Les écoutes des acteurs institutionnels - régulateurs, constitutionnels, et gouvernementaux ont porté sur le cadre général d'exercice de l'action publique, son pilotage, sa régulation et son opérationnalisation: elles font apparaître des sujets d'intérêt commun qui portent sur le fonctionnement institutionnel général. Les établissements publics, l'administration centrale et les services déconcentrés ont été interpellés sur des points spécifiques en lieu à leur champ d'expertise et de spécialisation mais leur écoute fait ressortir des préoccupations communes;*

### Sur la restitution :

*La restitution des écoutes institutionnelles s'attache sur ce qui fait commun dans l'expression des acteurs et qui ressort du fonctionnement de l'action publique.*

## NOTE DE MÉTHODE

### Sur les catégories d'institutions écoutées

*Régulateurs, instances constitutionnelles et gouvernementales : Institution du Médiateur, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, Instance Nationale de la Probité, de la Prévention de la Lutte contre la Corruption, Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Conseil National des Droits de l'Homme, Conseil de la Concurrence, Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, Conseil supérieur de l'éducation, Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications – ANRT, Bank Al Maghreb, Haut-commissariat au Plan, Commission Nationale de Contrôle de Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) & CDA, Cour des comptes, Conseil Economique Social et Environnemental*

- **Départements ministériels** : Industrie, l'Agriculture, l'Économie et des Finances, Intérieur, Réforme de l'administration, etc.
- **Établissements et agences publiques** : Office National de Chemin de Fer, Ministère de l'Agriculture, Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, Agence Marocaine pour L'Energie Durable, Agence de Développement du Digital (...)

## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

### Gouvernance institutionnelle et efficacité de l'administration

#### ■ 1) Institutions constitutionnelles, régulateurs et instances gouvernementales

*Ces acteurs se rejoignent sur un même constat : tous ont souligné leur difficulté à asseoir leurs prérogatives dans le champ politique, institutionnel et administratif.*

*Les explications évoquées sont de trois ordres :*

- *Les retards pris dans l'institutionnalisation de certaines instances et prérogatives constitutionnelles*
- *Le manque de moyens et l'exigence de nouvelles compétences et savoir-faire*
- *Les rapports de pouvoir et les luttes de concurrence*

## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

### ■ 2) Etablissements publics, administration centrale et services déconcentrés

*Les écoutes font apparaître deux préoccupations communes :*

- *La première a trait au manque de ressources humaines qualifiées : il n'épargne aucun échelon de l'administration.*
- *La seconde préoccupation porte sur le discrédit de la fonction publique*

*Une préoccupation est spécifique aux établissements publics : elle porte sur la difficulté à conjuguer la dimension managériale de leur mission, le rapport à la tutelle et les règles de fonctionnement contraignantes de la tutelle financière qui elles ne responsabilisent pas. Une difficulté complexifiée par les attentes fortes en matière de performance des services publics*



**LA VERSION INTÉGRALE DE LA  
SYNTHÈSE DES ÉCOUTES &  
CONTRIBUTIONS EST DISPONIBLE  
SUR LE LIEN SUIVANT :**

---

*[www.csmd.ma/rapport-fr](http://www.csmd.ma/rapport-fr)*

